



Equivalences PSC1 et Reconnaisances des Acquis



EQUIVALENCES PSC1

<p>Diplômes équivalents au PSC1</p>	<p>Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S) Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM) Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) Brevet national de secourisme (BNS) Brevet national de premiers secours (BNPS) Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) (1) Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.) Le brevet de brancardier secouriste Le brevet de secouriste de la protection civile Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile Brevet de surveillant de baignade (1) Arrêté du 5 décembre 2002 du Ministère de l'intérieur : Article 1 "...,les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail,..., à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'attestation de formation aux premiers secours."</p>
<p>Diplômes non équivalents au PSC1</p>	<p>Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie Brevet européen de premiers secours (BEPS) Certificat fédéral de premiers secours (CFPS) Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS) Initiation aux Premiers Secours (IPS) Initiation à la réduction des risques (IRR)</p>
<p>Liste des professions qui dispensent de passer le PSC 1 (titulaires des diplômes d'état de)</p>	<p>médecin chirurgien-dentiste pharmacien vétérinaire sage-femme infirmier(e) diplômé(e) d'état</p>
<p>Les diplômes ne donnant droit à aucune équivalence</p>	<p>Tous les diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France) ; Le GES (Gestes Élémentaires de Survie), disparu en même temps que le BNS, n'est plus valable ; le diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute</p>
<p>Cas particuliers</p>	<p>Le brevet européen de premiers secours, délivré par les sociétés européennes de Croix-Rouge, n'est pas admis en équivalence du PSC 1. Les titulaires de ce brevet obtenu à l'étranger doivent s'adresser auprès de la Croix-Rouge française pour connaître les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent prendre en compte leurs acquis et leur délivrer l'attestation de formation aux premiers secours." (Source : circulaire du 15 novembre 2002)</p>

En fonction de votre profil, vous pouvez faire valoir des acquis de la formation initiale.

La procédure de Reconnaissance des Acquis de la formation initiale permet d'obtenir une dispense qui autorise son titulaire à entrer en formation initiale à un niveau spécifié.

Cette procédure n'est pas une Validation des Acquis de l'Expérience (les diplômes de la formation initiale fédérale ne sont pas accessibles par la VAE). **Les dispenses ne donnent donc pas lieu à la délivrance du diplôme précédent.**

Par conséquent, en cas d'échec ou d'absence à la formation suivie, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun diplôme. De plus, cette dispense ne permet pas de couvrir la chartre de l'entraîneur avant obtention finale du diplôme.

Les demandes de dispense sollicitées par des joueurs ou entraîneurs étrangers sont examinées par le Pôle Formation - Formation des techniciens. Elles sont délivrées par le Directeur Technique Nationale de la FFBB (ou par délégation, le CTS responsable de la formation des cadres).

Le tableau présent en page suivante vous donnent les reconnaissances d'acquis de la formation initiale en fonction de votre parcours.



MODALITES D'EQUIVALENCE ET ALLEGEMENT DETB

DIPLOMES	MODULE 1				MODULE 2		MODULE 3		MODULE 4	
	CS 1	CS 2	CS 3	CS 4	CS 5	CS 6	CS7	CS 8	CS 9	CS 10
Entraîneur Jeunes	Dispense	Parcours Individuel de formation								
Entraîneur Régional	Dispense	Dispense	Dispense	Parcours Individuel de formation						
Professeur d'EPS (CAPEPS)	Parcours Individuel de formation					Dispense	Parcours Individuel de formation		Dispense	Dispense
BPJEPS Sports CO/APT									Dispense	
BPJEPS Basket	Parcours Individuel de formation								Dispense	Dispense
Licence 3 STAPS Option Basketball (validée)	Parcours Individuel de formation					Dispense			Dispense	Dispense
Licence 3 STAPS Educ Motricité (validée)									Dispense	
Licence 3 STAPS APA (validée)						Dispense			Dispense	
Licence 3 STAPS Management (validée)									Dispense	
P1 CQP	Dispense	Dispense								
Candidat P1 ayant échoué à une ou plusieurs épreuves	Parcours Individuel de formation									
P2 CQP	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense				
Candidat P2 ayant échoué à une ou plusieurs épreuves	Dispense	Dispense	Parcours Individuel de formation							
P3 CQP	Dispense	Dispense					Parcours Individuel de formation		Dispense	Dispense
P3 CQP en cours	Dispense	Dispense					Parcours Individuel de formation			
Joueur ayant évolué en championnat de France durant 3 saisons minimum	Parcours Individuel de formation									
ARBITRES										Dispense

Parcours Individuel de formation :

Formulaire de positionnement à retourner au responsable de la formation des cadres qui statuera.

Celui-ci se réserve le droit de demander à évaluer le candidat en situation pédagogique